

il ne pouvait faire un meilleur choix, Villeroy tourna ses vues du côté de la cour, où son mérite personnel, ses grandes alliances, ses campagnes déjà nombreuses lui assuraient une position distinguée. L'année 1646 lui fut doublement propice, car elle lui apporta presque simultanément la charge de gouverneur de Louis XIV et le bâton de maréchal de France. Le jeune roi conserva toujours un excellent souvenir des soins qui avaient présidé à son éducation, et l'un des premiers actes de sa majorité fut de ratifier une promesse d'Anne d'Autriche, en élevant le marquisat de Villeroy au rang de duché-pairie (septembre 1651) (1). Il n'y avait pas de faveur plus ardemment convoitée, puisqu'elle constituait à la fois des droits politiques et des honneurs de tout genre. Avant d'en être définitivement revêtu (1663), le maréchal de Villeroy était déjà depuis deux ans chef du conseil des finances; il était aussi chevalier du Saint-Esprit. Son fils avait épousé une Cossé-Brissac; sa seconde fille, dont madame de Lafayette vante l'irrésistible beauté, était mariée au comte d'Armagnac, et réalisait ainsi l'alliance de sa maison avec celle de Lorraine. Voilà une carrière brillante et propre à satisfaire les désirs les plus ambitieux!

Le maréchal de Villeroy était un de ces hommes qui savent louver avec le vent contraire. Il trouva moyen de se maintenir sous Mazarin qui ne lui resta pas longtemps favorable. Saint-Simon, dont les expressions ont parfois une rudesse sauvage, le traite quelque part de grand routier de cour. Il est vrai que l'adulation ne coûtait rien au maréchal, si nous en jugeons par un mot de lui que le même auteur nous a conservé (2), et dont la crudité semble convenir au

(1) Les lettres patentes qui concernaient cette érection, furent enregistrées seulement en 1663; ce ne fut donc qu'à partir de cette époque que les Neufville furent investis de cette dignité héréditaire.

(2) Saint-Simon, édition Chéruel, t. iv, p. 286.